

Offre de formation doctorale 2020-2021

1. OBJET DU DOCUMENT

Définir la proposition d'offre de formation doctorale formulée au nom du Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (ULR n° 4487), ci-dessous le Centre, auprès de l'école doctorale n° 74 au titre de l'année 2020-2021.

2. POLITIQUE DE FORMATION DOCTORALE

2.1. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques des actions de formation proposées par le Centre sont les suivants :

- a. Apporter des connaissances de haut niveau dans le cadre des axes ou disciplines de recherche concernés ;
- b. Permettre de concevoir, de planifier, de mettre en œuvre un processus de recherche ;
- c. Renforcer les qualités requises pour l'enseignement ainsi que la communication avec ses pairs ;
- d. Consolider les qualités d'analyse, de synthèse et d'esprit critique au contact d'idées nouvelles et complexes.

2.2. Les différentes actions de formation

Le programme de formation doctorale comprend trois types de manifestations :

2.2.1. Un séminaire doctoral conçu spécifiquement pour les doctorants comportant plusieurs parties complémentaires :

- Le *séminaire méthodologique* vise à répondre aux attentes des doctorants en termes de méthodologie (principalement par l'exemple, surtout de jeunes docteurs) ou à faire connaître des travaux marquants et/ou récents présentant un intérêt pour tout doctorant – qu'il se consacre principalement au droit privé ou au droit public ;
- Le *séminaire thématique* vise à offrir une ouverture théorique sur l'approche du droit par d'autres disciplines, et à soutenir l'organisation de manifestation scientifique des jeunes chercheurs du Centre ;
- Les séminaires assurés les *Visiting professors* accueillis par le Centre au cours de l'année universitaire.



2.2.2. Des ateliers doctoraux

- Des ateliers doctoraux organisés régulièrement pour permettre aux doctorants d'échanger librement sur un thème déterminé (recherche, enseignement, point de méthode, question de fond, etc.).
- Des ateliers d'écriture communs, dont l'objet est de réunir un petit nombre de doctorants pour un travail en petits groupes sur l'écriture de la thèse (ateliers méthodologiques, relectures croisées, etc.).
- Des ateliers de présentation de thèse.

2.2.3. Des manifestations scientifiques destinées à un public plus large – à l'occasion desquelles les doctorants peuvent développer des compétences utiles à leurs travaux.

2.3 Valider des crédits

Formation prise en charge par l'Unité de recherche

ex. : 2 colloques restitués + 2 animations comme discutant + 3 présences à un séminaire doctoral = 20 ECTS

Les hypothèses suivantes permettent aux étudiants de valider les crédits concernant la partie « Unité de recherche » de leur formation (soit 20 ECTS au cours des années de thèse).

- a. Participer à une séance du séminaire doctoral (2 ECTS).
- b. Participer à un atelier doctoral de droit privé ou de droit public (1 ECTS).
- c. Réaliser une restitution écrite ou orale, d'une séance du séminaire doctoral ou d'une autre manifestation scientifique organisée par l'Université de Lille ou une autre institution (3 ECTS).
- d. Être membre actif du comité scientifique d'organisation d'une manifestation scientifique (3 ECTS).
- e. Être discutant lors d'une séance du séminaire doctoral ou d'une manifestation scientifique organisée par l'Université de Lille ou une autre institution (4 ECTS).
- f. Présenter une communication dans une manifestation scientifique ou publier un article, notamment dans le cadre d'un programme de recherche collective du CRDP ; participer au séminaire d'écriture (5 ECTS).
- g. Mener une action particulièrement utile au CRDP : organisation d'une manifestation scientifique d'ampleur nationale ou internationale, création et gestion d'une association, création et édition d'une revue, pilotage d'un projet, etc. (5 ECTS, sur appréciation des directeurs du CRDP).



3. PROGRAMME 2020-2021

3.1. Le séminaire doctoral

3.1.1. Séminaire méthodologique (3 séances)

(intervenants, dates et modalités à préciser en fonction du contexte sanitaire)

- a. « Le doctorat en droit : débouchés universitaires et extra-universitaires »
- b. « Méthodologie du droit comparé »
- c. « Conseils pour la rédaction d'un *curriculum vitæ* universitaire »

3.2.2. Séminaire thématique

- Deux expériences de thèse et leur résultat : regards croisés droit public / droit privé
- 2021 : organisation d'un colloque de doctorants (thème à définir)

3.2.3. Séminaire(s) assuré(s) par des *Visiting professors*

3.2. Les ateliers

3.2.1. Ateliers doctoraux

Les dates des ateliers doctoraux sont communiquées au fur et à mesure de leur programmation aux doctorants du Centre.

3.2.2. Ateliers d'écriture communs

- Une fois par an : deux ou trois doctorants de chaque unité de recherche concernée (CRDP-Université de Lille, CEPRISCA-Université de Picardie, CEDCACE-Université Paris-Nanterre et CEDAG-Université Paris Descartes) réunis à Saint-Valéry-sur Somme. Public visé : doctorants de la 3^e à la 5^e année, selon l'état d'avancement de la thèse.
- Une fois tous les deux ans : séminaire pour les doctorants en droit pénal à Goutelas en partenariat avec les facultés de Paris-Nanterre, Limoges, Poitiers et Paris 1. Séminaire de 4 jours. Public visé : doctorants de la 2^e à la 3^e année, selon l'état d'avancement de la thèse.

